



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 20 septembre 2017

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 20 septembre 2017 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Est absent :

Réjean Masson	maire	Martinville (M)
---------------	-------	-----------------

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 23 août 2017
- 4.2 Suivi des procès-verbaux, des décisions et des rencontres
 - 4.2.1 Changez d'air! 2.0
 - 4.2.2 Plan de marketing Région de Coaticook - Lancement

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Gestion des matières résiduelles
 - 6.1.1 Rapport semestriel de gestion des matières résiduelles – 1^{er} semestre 2017
 - 6.1.2 Collecte sélective – Options de renouvellement
- 6.2 Redistribution du surplus accumulé de Récup-Estrie
 - 6.2.1 Écocentres occasionnels



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2.2 Bacs bruns – 10^e anniversaire et Bacs bleus -25^e anniversaire

6.3 Avis de conformité – Municipalité d'East Hereford – Règlement n° 266-17 modifiant le règlement sur les PPCMOI n° 204-09 afin d'ajouter des zones et des types de projets admissibles pour celles-ci

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

8.0 AVIS DE MOTION

9.0 RÈGLEMENT

9.1 **Projet** de règlement de contrôle intérimaire (RCI) – Règlement 7-005 (2017) concernant les distances séparatrices agricoles et les installations d'élevage à fortes charges d'odeur

10.0 AUTRES AFFAIRES

10.1 Conditions de travail du directeur général et secrétaire-trésorier

10.2 Programme d'aide financière pour le soutien de l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (SUMI)

10.3 Ateliers de travail - Budget

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

11.1 Procès-verbal du Comité administratif (CA) du 13 septembre 2017

11.2 Compte rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du 23 août 2017

11.3 Compte rendu du Comité consultatif agricole (CCA) du 5 septembre 2017

12.0 RECOMMANDATIONS

12.1 Comité administratif du 13 septembre 2017

12.1.1 L'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec et MRC des Collines-de-L'Outaouais – Gestion des cours d'eau – Demande de modification du règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune

12.1.2 MRC d'Avignon – OGAT spécifiques aux milieux ruraux

12.1.3 MRC d'Avignon – Reconduction du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

12.2 Comité consultatif agricole (CCA) du 5 septembre 2017

12.2.1 Prolongation du programme Prime-vert du MAPAQ

13.0 CORRESPONDANCE

13.1 Extrait du « Registre de Correspondance »

13.2 Municipalité de Compton – Résolution 283-2017-09-12

14.0 RAPPORTS

14.1 Préfet

14.2 Délégations et porteurs de dossier

14.3 Directeur général et Équipe de la MRC

14.4 Autres informations et/ou rapports



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h31 par le préfet Monsieur Jacques Madore qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher, l'agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée. Messieurs Réjean Masson et Benoît Roy sont absents lors de l'ouverture.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Victor Blais, producteur agricole de Compton souhaite indiquer sa satisfaction ainsi que celle de plusieurs membres de l'Union des producteurs agricoles (UPA) à l'égard du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) que la MRC adoptera bientôt. À titre d'éleveur de porcs, il souhaite toutefois un assouplissement de la réglementation qui les régit. Il quitte l'assemblée. Il est 19h35.

CM2017-09-191

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	94,98 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2017-09-192

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2017

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 23 août 2017 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 23 août 2017, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Gérard Duteau	2	3,52		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	94,98 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX, DES DÉCISIONS ET DES RENCONTRES

4.2.1 CHANGEZ D'AIR! 2.0

La greffière, Madame Nancy Bilodeau informe les membres du conseil qu'en raison de la non-participation de certains partenaires, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) se voit dans l'obligation de mettre fin au Programme CHANGEZ D'AIR! 2.0. Le programme de remplacement de vieux appareils de chauffage n'aura donc pas de suite.

Monsieur Benoît Roy se joint aux délibérations du conseil de la MRC. Il est 19h41.

4.2.2 PLAN DE MARKETING RÉGION DE COATICOOK - LANCEMENT

L'agente de communication et de marketing, Madame Amélia Carr invite les membres du conseil à assister au lancement du plan de marketing territorial visant à positionner la région de Coaticook comme un milieu de vie attractif et enchanteur pour de nouveaux résidents. L'événement aura lieu le jeudi 5 octobre à compter de 17h00 au projet domiciliaire de la rue des Prés à Coaticook. De plus, la région a dorénavant ses comptes YouTube et Instagram de même que sa page Facebook. Le microsite sera également bientôt disponible en ligne. La SADC a collaboré en traduisant les divers outils en anglais. Elle dévoile l'outil promotionnel qui sera remis lors de la Foire de l'emploi à Montréal les 12 et 13 octobre prochains et qui se veut un clin d'œil au slogan «le meilleur des 2 mondes». Elle souligne la participation des entreprises Caron & fils, Cabico, South Shore et la Laiterie de Coaticook, qui ont également créé le mobilier, de même que la participation financière et en ressources humaines de la Ville de Coaticook et la SADC.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 466 436,30 \$ payés au 20 septembre 2017, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2017-09-193

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 20 389,27 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 20 389,27 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	97,54 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2017, pour les mois d'août, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

6.1 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.1.1 RAPPORT SEMESTRIEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – 1^{ER} SEMESTRE 2017

La secrétaire dépose le rapport semestriel de gestion des matières résiduelles pour le premier semestre de 2017 en comparaison avec 2014, 2015 et 2016. Il y a très peu de variation dans la quantité des matières recyclables récupérée au fil des années. Toutefois, la quantité moyenne de déchets enfouis a augmentée de 8 % et la quantité de matières compostables récupérées a diminué de 4 %. Au niveau des plastiques agricoles, 18 tonnes de plus de matières ont été récupérées que l'an dernier. L'an dernier, seulement 4 municipalités avaient réussi à franchir le cap du 50 % de mise en valeur des matières. Cette année, seulement 4 municipalités sont encore sous le seuil du 50 %. Deux municipalités ont même conservé la barre du 60 %, soient : Coaticook et Barnston-Ouest. Le rapport sera également transmis aux municipalités locales.

CM2017-09-194

6.1.2 COLLECTE SÉLECTIVE – OPTIONS DE RENOUELEMENT

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2015-09-205 et du processus d'appel d'offres public selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du Code *municipal*, la MRC de Coaticook a adjugé un contrat du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 à Stanley & Dany Taylor Transport Inc. pour la cueillette et le transport des matières recyclables, sur le territoire des municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville ;

ATTENDU que la MRC dans un souci de saine gestion avait prévu des options de renouvellement d'un an, deux ans ou même trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020 ;

ATTENDU que la greffière présente les prix pour chacune des années d'option ainsi que les prix soumis par l'autre fournisseur ayant déposé une offre en 2015 ;

ATTENDU que sur la totalité maximale du contrat, la différence entre les 2 fournisseurs est de 354 128,71 \$;

ATTENDU que le prix soumis et l'augmentation prévue par Stanley & Dany Taylor Transport Inc. représente une hausse annuelle de 1 % :

Année	
2018 (prix avant taxes)	134 409,91 \$
2019	135 754,01 \$
2020	137 111,55 \$
Total (prix toutes taxes incluses)	468 264,97 \$

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU d'exercer le pouvoir d'option de renouvellement pour 3 années supplémentaires, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour un prix total de 468 264,97 \$ toutes taxes incluses, tel que soumis par Stanley & Dany Taylor Transport Inc., pour le contrat de cueillette et de transport des matières recyclables, sur le territoire des municipalités de Barnston-Ouest,



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	9,10		
Martin Saindon	2	10,87		
Richard Belleville	1	4,35		
Gérard Duteau	2	10,28		
Benoît Roy	1	7,64		
Henri Pariseau	1	1,49		
Bernard Marion	2	7,76		
Gilbert Ferland	2	9,31		
Nathalie Dupuis	5	31,90		
TOTAL	18/19	92,70 %	0	0

ADOPTION

Madame Monique Clément, chargée de projet des matières résiduelles se joint à la rencontre. Il est 20h15.

6.2 REDISTRIBUTION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE RÉCUP-ESTRIE

Les administrateurs de la Régie de récupération de l'Estrie (Récup-Estrie), suite à l'analyse de la situation financière de l'organisme, ont choisi de procéder à une redistribution d'une partie du surplus accumulé. Ainsi une somme de 1,5 M \$ est redistribuée aux membres au *pro rata* des unités de logements de 2017. La part de cette redistribution pour la MRC de Coaticook est de 88 325 \$. Il s'agit de revenus non-prévus lors de l'établissement des prévisions budgétaires 2017. Cette somme sera comptabilisée dans les revenus de la catégorie de fonctions «*Centre de tri*» de la Partie «I», poste budgétaire 01 38117 000.

CM2017-09-195

6.2.1 ÉCOCENTRES OCCASIONNELS

ATTENDU que la chargée de projet des matières résiduelles, Madame Monique Clément a présenté aux membres du conseil de la MRC, lors de la rencontre de juin 2017, les résultats de l'écocentre temporaire de Stanstead-Est ainsi que les coûts liés à diverses possibilités d'écocentre ;

ATTENDU qu'un projet régional d'écocentres occasionnels fut élaboré et présenté au Comité de gestion des matières résiduelles lors de sa rencontre du 13 septembre dernier et celui-ci recommande d'aller de l'avant avec le projet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le projet régional consiste à organiser 12 écocentres occasionnels dans 8 municipalités au cours de l'année 2018, entre les mois de mai et septembre ;

ATTENDU que tous les citoyens de la MRC seraient admis dans l'ensemble des écocentres ;

ATTENDU que Madame Clément présente brièvement le projet, le partage des tâches et responsabilités entre la MRC et les municipalités locales, ainsi qu'un estimé des coûts qui seraient associés à une première année de projet ;

ATTENDU les revenus disponibles suite à la redistribution d'une partie du surplus accumulé de Récup-Estrie ;

ATTENDU que les municipalités locales n'auront pas de quote-part additionnelle associée à ce projet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le concept du projet régional d'écocentres occasionnels en 2018 ainsi que le budget y étant associé, bien que certains détails sont à peaufiner ;
- ▶ de tenir compte de ce projet, des coûts qui y seront associés ainsi que des revenus disponibles suite à la redistribution d'une partie du surplus accumulé de Récup-Estrie dans l'élaboration des prévisions budgétaires pour 2018.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	97,54 %	0	0

ADOPTION



CM2017-09-196

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2.2 BACS BRUNS – 10^E ANNIVERSAIRE ET BACS BLEUS – 25^E ANNIVERSAIRE

ATTENDU que 2018 marquera le 10^e anniversaire des bacs bruns et le 25^e anniversaire des bacs bleus sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU les revenus disponibles suite à la redistribution d'une partie du surplus accumulé de Récup-Estrie ;

ATTENDU que Madame Monique Clément, chargée de projet des matières résiduelles présente brièvement un projet de sensibilisation sous forme de campagne d'informations afin de souligner les impacts positifs de recycler et composter, ainsi qu'un estimé des coûts qui seraient associés au projet pour 2018 ;

ATTENDU que les municipalités locales n'auront pas de quote-part additionnelle associée à ce projet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le concept du projet afin de souligner le 10^e anniversaire des bacs bruns et le 25^e anniversaire des bacs bleus sur le territoire de la MRC de Coaticook ainsi que l'estimé des coûts qui seraient associés au projet pour 2018 bien que certains détails sont à peaufiner ;
- ▶ de tenir compte de ce projet, des coûts qui y seront associés ainsi que des revenus disponibles suite à la redistribution d'une partie du surplus accumulé de Récup-Estrie dans l'élaboration des prévisions budgétaires pour 2018.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	97,54 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Madame Monique Clément quitte l'assemblée du conseil de la MRC. Il est 20h45.

CM2017-09-197

6.3 AVIS DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD – RÈGLEMENT NO 266-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PPCMOI NO 204-09 AFIN D’AJOUTER DES ZONES ET DES TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES POUR CELLES-CI

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la municipalité d'East Hereford a adopté le règlement «*Règlement n° 266-17 modifiant le règlement sur les PPCMOI n° 204-09 afin d'ajouter des zones et des types de projets admissibles pour celles-ci*» le 5 septembre 2017 conformément à la loi et que celui-ci fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que le conseil prend en compte l'avis du 12 septembre 2017 émis par l'aménagiste (Monsieur Philippe Brault, OUQ) à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Paiseau

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard du «*Règlement n° 266-17 modifiant le règlement sur les PPCMOI n° 204-09 afin d'ajouter des zones et des types de projets admissibles pour celles-ci*» de la municipalité d'East Hereford décrit à la présente et en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 20 septembre 2017, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	97,54 %		

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Rien à signaler.

8.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

9.0 RÈGLEMENTS

9.1 PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) – RÈGLEMENT 7-005 (2017) CONCERNANT LES DISTANCES SÉPARATRICES AGRICOLES ET LES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE À FORTES CHARGES D'ODEUR

PRÉSENTATION est faite par Monsieur Dominick Faucher, le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27-1), d'un projet de règlement de contrôle intérimaire ayant pour objet de régler les distances séparatrices agricoles et les installations à forte charge d'odeur selon les normes prévues au nouveau Schéma d'aménagement et de développement en attendant l'entrée en vigueur de celui-ci. Le règlement devrait être adopté par le conseil de la MRC à une prochaine session. L'objet et la portée du règlement sont mentionnés et une copie du projet fut transmise aux membres du conseil lors de la convocation de la présente séance le 14 septembre dernier.

10.0 AUTRES AFFAIRES

Mesdames Nancy Bilodeau et Amélia Carr quittent l'assemblée du conseil de la MRC. Il est 20h58.

10.1 CONDITIONS DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-12-436, le conseil de la MRC a entériné l'engagement de Monsieur Dominick Faucher au poste de secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC à compter du 6 janvier 2014 et statué sur ses conditions salariales pour les années 2014 et 2015 ;

CM2017-09-198



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2015-10-245, le conseil de la MRC a de nouveau statué sur ses conditions salariales pour les années 2016 et 2017 ;

ATTENDU que les conditions de travail ont un impact réel sur les prévisions budgétaires ;

ATTENDU que le comité administratif a pris en compte les demandes de Monsieur Faucher et formule une proposition à cet effet au conseil de la MRC, soit :

- hausse salariale de 3,5 % pour 2018, en sus de l'augmentation prévue par la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) ;
- hausse salariale de 3 % pour 2019, en sus de l'augmentation prévue par la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) ;
- hausse salariale de 3 % pour 2020, en sus de l'augmentation prévue par la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) ;
- de lui accorder une 5^e semaine de vacances à titre de congé annuel dans le cadre de ladite politique à compter de 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accorder à Monsieur Dominick Faucher, secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC :
 - une hausse salariale de 3,5 % pour 2018, en sus de l'augmentation prévue par la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) ;
 - une hausse salariale de 3 % pour 2019, en sus de l'augmentation prévue par la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) ;
 - une hausse salariale de 3 % pour 2020, en sus de l'augmentation prévue par la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) ;
 - une 5^e semaine de vacances à titre de congé annuel dans le cadre de ladite politique, dès 2018 ;

- ▶ de considérer que les autres avantages déjà accordés ou prévus à la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC font partie intégrante du contrat individuel de travail de Monsieur Faucher.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux			19	48,78
Bernard Vanasse			7	17,03
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville			1	1,49
Gérard Duteau			2	3,52
Benoît Roy			1	2,56
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion			2	2,69
Gilbert Ferland			2	3,21
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	10/45	18,18 %	34/45	79,28 %

REFUSÉ À LA DOUBLE MAJORITÉ DES VOIX ET DES VOTES

CM2017-09-199

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-12-436, le conseil de la MRC a entériné l'engagement de Monsieur Dominick Faucher au poste de secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC à compter du 6 janvier 2014 et statué sur ses conditions salariales pour les années 2014 et 2015 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2015-10-245, le conseil de la MRC a de nouveau statué sur ses conditions salariales pour les années 2016 et 2017 ;

ATTENDU que les conditions de travail ont un impact réel sur les prévisions budgétaires ;

ATTENDU que le comité administratif a pris en compte les demandes de Monsieur Faucher et formule une proposition à cet effet au conseil de la MRC, soit :

- hausse salariale de 3,5 % pour 2018, en sus de l'augmentation prévue par la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) ;
- hausse salariale de 3 % pour 2019, en sus de l'augmentation prévue par la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) ;
- hausse salariale de 3 % pour 2020, en sus de l'augmentation prévue par la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) ;
- de lui accorder une 5^e semaine de vacances à titre de congé annuel dans le cadre de ladite politique à compter de 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux

APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accorder à Monsieur Dominick Faucher, secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC :
 - une hausse salariale de 3,5 % pour 2018, en sus de l'augmentation prévue par la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) ;
 - une hausse salariale de 3 % pour 2019, en sus de l'augmentation prévue par la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) ;
 - une hausse salariale de 3 % pour 2020, en sus de l'augmentation prévue par la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) ;
 - une 5^e semaine de vacances à titre de congé annuel dans le cadre de ladite politique, à compter de 2019 ;

- ▶ de considérer que les autres avantages déjà accordés ou prévus à la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC font partie intégrante du contrat individuel de travail de Monsieur Faucher.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	97,54 %	0	0

ADOPTION

Mesdames Nancy Bilodeau et Amélia Carr se joignent de nouveau à l'assemblée du conseil de la MRC. Il est 21h16.



CM2017-09-200

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.2 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN DE L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER (SUMI)

ATTENDU que le Québec est un vaste territoire et, en toute saison, les usagers des milieux hors route y sont nombreux ;

ATTENDU que notamment dans le cadre d'activités récréotouristiques et sportives, il y survient chaque année quelques centaines d'incidents provoquant des traumatismes graves ;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique (MSP) a réuni les experts dans le domaine et a vu à la production du Cadre de référence pour des interventions lors de situations d'urgence en milieu isolé (SUMI) hors du réseau routier, incluant un modèle de protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors route ;

ATTENDU que ce protocole vient clarifier les rôles et les responsabilités des intervenants d'urgence, prévoit l'accès aux équipements nécessaires et vise à assurer la qualité des services de sauvetage et d'intervention de façon efficace et sécuritaire sur le terrain ;

ATTENDU que parallèlement, le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est alors engagé à mandater les ambulanciers pour se rendre auprès des patients, même hors du réseau routier, lorsqu'un PLIU conforme est en place ;

ATTENDU que suite à la consultation et la concertation de divers acteurs et partenaires du milieu et avec l'aide du ministère de la Sécurité publique, le conseil de la MRC, aux termes de la résolution CM2017-06-163, a adopté le protocole d'intervention pour le territoire de la MRC de Coaticook relatif à des interventions d'urgence en milieu isolé ;

ATTENDU que le ministère poursuit l'objectif général d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs non accessibles par le réseau routier sur le territoire du Québec en améliorant le degré de préparation des organisations responsables des interventions d'urgence dans ces endroits ;

ATTENDU que le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du MSP, prévoit le versement d'une aide financière en trois volets aux organisations admissibles afin, d'une part, de les aider à concrétiser leurs démarches d'organisation des services d'urgence hors du réseau routier et, d'autre part, à assurer la disponibilité des équipements de sauvetage nécessaires aux interventions d'urgence sur leur territoire, finalement, le programme prévoit une aide financière pour la réalisation de projets spéciaux visant à accroître la compétence des intervenants en sauvetage et à sensibiliser la population aux risques des milieux hors route ;

ATTENDU que le recours au palier supramunicipal permet d'apprécier les services sur l'ensemble d'un territoire et d'organiser la mise en commun de ceux-ci dans une optique d'optimisation dans l'intérêt des citoyens, le programme d'aide financière du MSP s'adresse donc plus particulièrement aux MRC ;

ATTENDU que le coordonnateur en sécurité incendie travaille présentement à recenser les besoins des divers organismes et à favoriser l'utilisation optimum des divers équipements et outils ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la recommandation formulée suite à la rencontre de divers organismes pour l'organisation des services d'urgence hors route, tenue le 13 septembre dernier à la MRC ;

ATTENDU que l'ensemble des frais non admissibles sera à la charge des organismes ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'autoriser le coordonnateur en sécurité incendie à signer et transmettre au nom de la MRC de Coaticook une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du ministère de la Sécurité publique en fonction des besoins des organismes dans le but d'accroître la protection offerte aux citoyens et usagers dans les secteurs non accessibles par le réseau routier sur le territoire de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	97,54 %		

ADOPTION

10.3 ATELIERS DE TRAVAIL - BUDGET

Le budget 2018 de la MRC doit être adopté le 4^e mercredi (le 22) de novembre conformément aux articles 148 et 148.0.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), soit suite aux élections municipales générales du 5 novembre 2017. Toutefois, l'élaboration complète des prévisions ne peut être réalisée après l'assermentation des nouveaux élus. Il est opportun de commencer à travailler sur les prévisions dès octobre. Il y aura donc un atelier de travail à cet effet pour les membres du comité administratif le 18 octobre à compter de 10h00 et un autre pour les membres du conseil le 23 octobre à 19h00.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

11.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF(CA) DU 13 SEPTEMBRE 2017

La secrétaire dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité administratif (CA) du 13 septembre 2017.

11.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 23 AOÛT 2017

La secrétaire dépose le compte rendu du Comité de Sécurité publique (CSP) du 23 août 2017.

11.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 5 SEPTEMBRE 2017

La secrétaire dépose le compte rendu du Comité Consultatif agricole (CCA) du 5 septembre 2017.

12.0 RECOMMANDATIONS

12.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 SEPTEMBRE 2017

12.1.1 L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC ET MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIIS – GESTION DES COURS D'EAU – DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION RELIÉE À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE

ATTENDU que l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec et la MRC des Collines-de-L'Outaouais sollicitent l'appui de la MRC dans leurs démarches auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de modifier dans les plus brefs délais l'article 7.0.1 du *Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune* afin d'en exclure les interventions reliées aux castors réalisées en vertu des articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales* et ainsi assurer la gratuité et la rapidité de la délivrance des permis SEG lorsque requis ;

ATTENDU les MRC ou les municipalités locales ayant signé une entente sur la gestion des cours d'eau doivent «réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens» (L.R.Q., c. C-47.1) ;

ATTENDU que les barrages de castor peuvent représenter une obstruction ;

CM2017-09-201



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la tarification appliquée à certains services administratifs entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017 prévoit un tarif de 320 \$ pour l'obtention d'un permis SEG-Permis régional à des fins de gestion ;

ATTENDU que ce règlement présente une contradiction qui doit être corrigée puisqu'à l'article 10.4 paragraphe 3, on mentionne que les activités réalisées dans un habitat faunique par une MRC en application de l'article 105 ou 106 de la LCM sont exemptés de tarification. **Cependant**, comme les barrages de castor ne sont pas des habitats fauniques définis à l'article 1 du *Règlement sur les habitats fauniques*, ils sont régis par l'article 26 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. L'intervention sur des barrages de castor de façon préventive en vertu de l'article 105 de la LCM n'est donc pas exclue d'une tarification reliée à l'obtention d'un permis SEG ;

ATTENDU qu'être tarifé pour une intervention rendue obligatoire par une autre loi, en l'occurrence la *Loi sur les compétences municipales*, est un non-sens ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 13 septembre 2017 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec et la MRC des Collines-de-L'Outaouais dans leurs démarches auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin que celui-ci modifie dans les plus brefs délais l'article 7.0.1 du *Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune* afin d'en exclure les interventions reliées aux castors réalisées en vertu des articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales* et ainsi assurer la gratuité et la rapidité de la délivrance des permis SEG lorsque requis ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution également au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités et à la députation régionale pour appui ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution aux requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	97,54 %	0	0

ADOPTION

CM2017-09-202

12.1.2 APPUI À LA MRC D'AVIGNON – OGAT SPÉCIFIQUES AUX MILIEUX RURAUX

ATTENDU que la MRC d'Avignon sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin que celui-ci rédige des Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) spécifiques aux régions rurales aux prises avec la décroissance et qu'en ce sens, il mette en place un mécanisme formel et réel impliquant les acteurs concernés de ces régions particulières à la rédaction de ces OGAT afin de tenir compte véritablement des enjeux et des problématiques régionales ;

ATTENDU qu'en mai 2017, le MAMOT a déposé des documents d'orientation relatifs au renouvellement des OGAT concernant le développement durable des milieux de vie, le territoire et les activités agricoles, la gestion durable de la forêt et de la faune et l'aménagement harmonieux du territoire public ;

ATTENDU que le MAMOT a enclenché un processus de consultation des acteurs du milieu visant à recueillir leurs commentaires sur les documents déposés ;

ATTENDU que le calendrier de consultation et les courts délais impartis aux MRC rendaient difficiles toute analyse en profondeur des documents d'orientation ainsi que toute participation significative à leur renouvellement ;

ATTENDU les constats à l'échelle du Québec retenus par le MAMOT soutenant la vision gouvernementale à la base de la rédaction des OGAT qui sont :

- Vieillesse de la population ;
- Augmentation des superficies urbanisées plus importantes que la croissance de la population ;
- Pressions sur les milieux naturels et sur la zone agricole ;
- Forte demande pour de nouveaux équipements, infrastructures et services en périphérie des centres urbains ;
- Hausse du nombre de véhicules et augmentation des distances et des temps de déplacements automobiles ;
- Accroissement important des sinistres de toute nature dans les dernières décennies ;
- Prise de conscience et connaissance accrue des impacts des nuisances sur la santé ;
- Défis liés à la vitalité et au dynamisme de certains milieux ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la majorité des constats cités précédemment ne correspondent pas à la réalité de toutes les MRC et mettent en lumière un très faible diagnostic des milieux ruraux, qui ne représentent pas leur réalité rurale éloignée des grands centres urbains et nuisent donc, de ce fait à notre développement territorial, économique et social ;

ATTENDU que via ces nouvelles OGAT, le gouvernement adopte une approche extrêmement centralisatrice en matière d'aménagement du territoire, laquelle engendrera inévitablement une grande perte d'autonomie non seulement pour les MRC qui ne disposent pas de marge de manœuvre dans leurs choix d'aménagement, mais également pour les municipalités qui devront se soumettre à la vision régionale et gouvernementale mal adaptée aux réalités du milieu;

ATTENDU que les OGAT constituent la base du développement territorial des MRC ;

ATTENDU que les futures OGAT auront un impact majeur sur la planification du territoire québécois pour les 15 à 20 prochaines années ;

ATTENDU que le MAMOT annonçait des OGAT plus souples et mieux adaptées au contexte rural et que force est de constater que la cible n'a pas, en ce sens, été atteinte ;

ATTENDU que le contenu des futures OGAT vise principalement des enjeux urbains, voire métropolitains, reliés à une croissance démographique ;

ATTENDU que les futures OGAT exigent de nombreuses actions obligatoires pour les MRC afin de se conformer à ces dernières augmentant ainsi la lourdeur administrative et la gestion en aménagement du territoire ;

ATTENDU que le MAMOT a démontré dans le passé un manque de souplesse dans l'application et la gestion des OGAT, qui sont en vigueur depuis plus de 20 ans ;

ATTENDU le manque de préoccupations du MAMOT dans la rédaction des OGAT envers une région comme la Gaspésie qui est aux prises avec une réalité et des problématiques d'occupation du territoire particulières ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 13 septembre 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC d'Avignon dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin que celui-ci rédige des Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) spécifiques aux régions rurales aux prises avec la décroissance et qu'en ce sens, il mette en place un mécanisme formel et réel impliquant les acteurs concernés de ces régions particulières à la rédaction de ces OGAT afin de tenir compte véritablement des enjeux et des problématiques régionales ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	97,54 %	0	0

ADOPTION

CM2017-09-203

12.1.3 MRC D'AVIGNON – RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

ATTENDU que la MRC d'Avignon sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs afin qu'il reconduise le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;

ATTENDU que le PADF permet de déléguer à l'ensemble des municipalités régionales de comté (MRC) d'une région des responsabilités en regard de la gestion intégrée des ressources et du territoire ;

ATTENDU que 2017-2018 sera la dernière année dudit programme ;

ATTENDU que ce programme comporte deux volets. Un premier qui vise à supporter:

- la coordination et le fonctionnement des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) ;
- la gestion de la démarche de concertation, comprenant la méthode de prise de décision des TGIRT et le mode de règlement des différends ;
- l'organisation et la coordination de consultations publiques sur les Plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) ;
- l'acquisition de connaissances de différents enjeux, en particulier ceux liés aux préoccupations des TGIRT, afin d'appuyer les décisions et les orientations associées à la planification forestière ;
- l'exécution de toute autre responsabilité ou de tout autre mandat à la demande du ministère ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Le deuxième volet, visant des interventions ciblées, permet la réalisation de projets à coût et à durée déterminés. Le programme permet de financer certaines interventions ciblées visant à :

- réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la LADTF (RLRQ, chapitre A-18.1) ;
- soutenir la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques ;
- accompagner les initiatives et soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement forestier et la transformation du bois ;

ATTENDU que les retombées du programme PADF sont majeures dans les régions où la forêt occupe une grande part de l'économie ;

ATTENDU que le programme PADF a permis des investissements importants, la création de plusieurs centaines d'emplois et contribuer à la consolidation des milieux de vie de notre région ;

ATTENDU que le PADF est essentiel pour l'atteinte de la stratégie sylvicole élaborée par le forestier en chef pour le maintien de la possibilité forestière sur les terres publiques intramunicipales ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 13 septembre 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC d'Avignon dans ses démarches auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs afin qu'il reconduise le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	97,54 %	0	0

ADOPTION

12.2 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 5 SEPTEMBRE 2017

CM2017-09-204

12.2.1 PROLONGATION DU PROGRAMME PRIME-VERT DU MAPAQ

ATTENDU que Prime-Vert est un programme d'appui et d'aide financière, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, axé sur l'agroenvironnement qui a pour objectif d'aider les exploitations agricoles à relever les défis que pose la protection de l'environnement ;

ATTENDU que ce programme vise :

- à promouvoir et à diffuser les bonnes pratiques agricoles ;
- à soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles adoptent des modes de production respectueux de l'environnement, de manière à préserver les ressources et à répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs ;
- à favoriser les initiatives collectives destinées à résoudre des problèmes préjudiciables à la qualité de l'air, à la santé des sols, à la diversité biologique ou à la santé humaine, ainsi que des problèmes concernant les changements climatiques ;

ATTENDU que 2017-2018 sera la dernière année dudit programme, puisqu'aucune prolongation ou nouveau programme n'a été annoncé par le ministère ;

ATTENDU que l'aménagement de haies brise-vent est l'une des interventions admissibles à une aide financière, dans le cadre du volet 1 du programme Prime-Vert ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook adoptera sous peu un règlement de contrôle intérimaire (RCI) dans lequel des dispositions sont à l'effet de réduire les distances séparatrices en présence de haies brise-vent ;

ATTENDU qu'il serait opportun que les exploitants agricoles puissent bénéficier de l'aide financière du programme Prime-Vert ;

ATTENDU que les retombées du programme Prime-Vert sont majeures dans les régions comme la MRC de Coaticook où l'agriculture occupe une grande part de l'économie ;

ATTENDU que ce programme a permis des investissements importants ainsi que la consolidation des milieux de vie de notre région ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole (CCA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 5 septembre 2017 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de prolonger le programme d'appui et d'aide financière Prime-Vert au-delà de 2018, afin de poursuivre l'aide accordée aux exploitations agricoles afin que celles-ci relèvent les défis que pose la protection de l'environnement ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à la députation régionale pour appui.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	97,54 %	0	0

ADOPTION

13.0 CORRESPONDANCE

13.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.2 MUNICIPALITÉ DE COMPTON – RÉSOLUTION 283-2017-09-12

La secrétaire dépose la résolution 283-2017-09-12 de la municipalité de Compton ainsi que son annexe et en fait la lecture. Le préfet invite le maire de Compton à s'exprimer sur son contenu. D'autres élus font de même et réitèrent les concessions de chacun dans le souci d'une vision globale et régionale du Schéma d'aménagement et de développement durable adopté le 23 août dernier. Le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier réitèrent leur disponibilité pour rencontrer le conseil de la municipalité de Compton et à travailler sur une modification du schéma au besoin, lorsqu'un projet concret se manifesterait. Le maire de Compton indique que les nouvelles explications devraient suffire et qu'une résolution ne sera pas nécessaire.

14.0 RAPPORTS

14.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités, dont sa participation à quelques rencontres de comités, dont le CCA et le Comité de gestion de l'eau. Il a assisté à la conférence de presse du ministre Luc Fortin sur les priorités du FARR pour la région de l'Estrie. Un montant de 2,3 M \$ devrait être disponible dès la première année pour la région. Demain il assistera à une rencontre de la Table des MRC de l'Estrie.

14.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Nathalie Dupuis, à titre d'administratrice de la Ressourcerie, fait un bref retour sur la rencontre d'aujourd'hui et souhaite une position commune des municipalités. À titre de responsable des dossiers «Familles et Aînés», elle indique que plusieurs conférences intéressantes seront données au Centre Élie Carrier dans le cadre de la programmation des loisirs thérapeutiques et que les politiques Famille et MADA seront bientôt révisées. À titre de déléguée au CAB, elle souligne le succès des portes ouvertes afin de marquer la fin des travaux de rénovation. On y remarque une belle effervescence, surtout au niveau du secteur famille. Au niveau de la Table de concertation culturelle, le CA est demain, le concours de photos de cimetières, le sentier des pèlerins ainsi que le spectacle-événement où seront lus les textes créés lors d'ateliers offerts par la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook autour des stèles de La voie des pionniers, le 30 septembre prochain à Saint-Venant-de-Paquette. Au niveau du Comité consultatif de la culture, c'est l'heure du bilan de l'Entente de développement culturel.

Bernard Marion, responsable des dossiers de sécurité incendie et services policiers n'a rien à partager puisque la demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier en marge du protocole SUMI du MSP fut déjà traitée.

Henri Pariseau, responsable des dossiers «Forêt» n'a rien à partager.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau, délégué au CIARC, au CRIFA et à l'Expo de la Vallée, indique que les inscriptions au CRIFA sont plus que complètes, si bien que de nouvelles disciplines devraient être offertes, dont un projet en acériculture en partenariat avec le Mont Hereford de Forêt Hereford. Au niveau du CIARC, une nouvelle directrice fut nommée, il s'agit de Madame Marie-France Chartrand, elle-même diplômée du CRIFA.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles et PDZA est absent, il n'y aura donc pas de retour sur ses dossiers.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles n'a rien de plus à partager que les informations déjà partagées lors du traitement desdits dossiers au cours de la rencontre.

Martin Saindon, responsable des dossiers de transports et de loisirs indique que les membres-utilisateurs d'Acti-Sports auront droit à un cours gratuit, ce qui leur permettra d'évaluer la qualité des activités offertes ainsi que le personnel. La salle de musculation sera réaménagée et on pourra y rencontrer un kinésologue sur place.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers touristiques rappelle que Julie Sage, agente de développement touristique et lui seront présents lors du congrès de la FQM et qu'ils animeront avec d'autres personnes-ressources un atelier «Développement des régions : initiatives, leadership et projets spéciaux», le jeudi 28 septembre. à 15h30.

Bertrand Lamoureux, responsable des dossiers Aménagement, Développement économique et Golf indique que la tournée des industries se poursuit et il rappelle que le tournoi de golf au profit de la Fondation du CSSS se tiendra le 22 septembre au Club de golf de Coaticook et qu'à cette occasion il se fera raser les cheveux. Il remercie ceux qui ont contribué à la cause.

Johnny Pizar, responsable des dossiers Cours d'eau n'a rien à partager ce mois-ci.

14.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : le soutien à l'élaboration des priorités du FARR, poursuite de démarche de planification stratégique, rédaction et signature des ententes avec le MIDI et SANC, suivi de la demande de financement pour la fibre optique (TACTIC), rédaction du microsite de la Région, préparation du lancement du plan de marketing le 5 octobre, mise à jour dans CAUCA et suivis de répartition, préparation d'une modification de la réglementation en prévention incendie, rapport de l'état des bornes sèches inspectées à COA, calculs de capacité, familiarisation avec le nouveau modèle de schéma et suivis avec le MSP, suivis APHC (Habitations Hestia) et Industrie de la Rive-Sud pour plan de mesures d'urgence, 16 inspections risques élevés et très élevés, 6 visites risques faibles et moyens, rapports et suivis de visites de cas particuliers, préparation pour les exercices d'évacuation, début de la concordance au schéma pour Waterville et Barnston-Ouest, consultation publique à Stanstead-Est, rédaction du document justificatif du SADD et envoi au ministère, municipalités, MRC et partenaires, poursuite de la vidange des boues (fin prévue fin septembre), plusieurs permis de ponceaux, d'imperméabilisation et de sortie pluviale, suivi de la demande de CA à Waterville, 5 projets de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

stabilisation, suivi des projets de fonds de cours d'eau, poursuite de la campagne d'échantillonnage sur le territoire, 3 permis d'abattage d'arbre (STM, STEE et COM), soutien aux portes ouvertes à Forêt Hereford, suivis et beaucoup de nouveaux dossiers au FDOH (20 demandes en tout cette année), préparation de la conférence automnale annuelle de mobilisation pour les entreprises, organisation d'une formation sur LaRuche (socio-financement), programmation du logiciel de l'inventaire industriel, bilan de la tournée des industries de Coaticook, suivi des mandats avec l'historienne et la dessinatrice de l'Indian Stream, soutien à l'organisation d'un 5-7 sur les autos électriques dans les entreprises, réflexion sur le dossier d'incitatif régional, planification et dépôt d'une demande de renouvellement de la démarche MADA, soutien à une démarche pour un travailleur de rang, soutien à la programmation de conférences du Centre communautaire Élie-Carrier, distribution des planificateurs familiaux, dépôt de demande pour l'Arterre (Banque de Terre), soutien au CIARC suite au changement de direction, capsule radio, travail sur l'entente de développement estrienne agroalimentaire, présentation de nos services dans les cohortes CRIFA, rénovation du site web de ProduitdeLaFerme.com, rédaction du portrait culturel, suivi des projets de l'entente culturelle (fiche patrimoine bâti, préparation des ateliers paysages), suivi de l'entente avec la CALQ, période d'inscription d'Acti-Sports, préparation du camp de la relâche, préparation de la cantine, suivi du projet de parc Stanhope, bilan des SAE, début de bilan touristique (meilleur que 2015 mais moins que 2016 qui était une année exceptionnelle), préparation d'une présentation à la FQM, travail sur la candidature du réaménagement du BAT à un prix régional, soutien aux municipalités, etc.

14.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

Rien à signaler.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h36.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 20 septembre 2017.

Responsable des archives